Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212201800-20251204-041225_09-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLELAN-LE-PETIT
Tél. : 02.96.27.60.38
Email : mairie@plelanlepetit.fr

Délibération n°**041225-09**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Date de convocation et d'affichage :
27 novembre 2025
Date d'affichage du Procès-Verbal :
5 décembre 2025
Nombre de conseillers :
En exercice : **19** – Présents : **18** – Votants : **19**
Présents : Mmes et MM Didier MIRIEL, Philippe GELARD, Pascale GUILCHER, Yvon FAIRIER, Sandrine REHEL, Yvon THOMAS, Josiane HOUEE, Evelyne PHILIPPO, Joël GESRET, Marie-Jeanne LEFORGEOUX, Didier DELOURME, Yvonnick MENIER, Valérie LEON, Baptiste BOUGIS, Caroline LEVAVASSEUR, Benoit ROLLAND, Mélanie LAUTRIDOU, Mélanie PERCHE.
Absents excusés – Procurations : M. Stéphane CORDIER donne procuration à M. Didier MIRIEL.
Secrétaire de séance : M. Joël GESRET.
Mme Cécile GUILLOUET, Secrétaire Générale, assistait également à la séance.

OBJET : Demande de subvention 2025 – Association PART'AGES PLP

Vu *la demande de subvention de l'association pour l'année 2025,*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Cette association est un lieu de concertation, de proposition et d'organisation d'activités diverses à destination des résidents de l'EHPAD des Chênes et de ces membres. Elle a pour objet de valoriser et d'enrichir la vie des résidents à l'intérieur et à l'extérieur de la Résidence les Chênes.

En nous fournissant un dossier complet, et au même titre que l'ensemble des associations plélanaises, ils nous font une demande de subvention pour l'année 2025.

OUÏ cet exposé et après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 19 voix POUR :

- **Votent** une subvention de 60 € auprès de l'association PART'AGES PLP pour l'année 2025,
- **Autorisent** Monsieur Didier MIRIEL, Maire et/ou Monsieur Philippe GELARD, 1er Adjoint, et/ou Madame Sandrine REHEL, 4ème Adjointe, à procéder au versement de la subvention accordée.

Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission
En Sous-Préfecture de Dinan le **05/12/2025**
De son affichage en mairie le **05/12/2025**

Le Maire, **Didier MIRIEL**

Le secrétaire, **Joël GESRET**

Pour expédition conforme

Le Maire, **Didier MIRIEL**